

Récapitulatif des PASSE FRGDS

Modalités de prise en charge financière

Année 2021

Les PASSE sont des dispositifs de prise en charge financière partielle des frais d'analyses et des honoraires de vétérinaires ou d'expert gérés par la FRGDS avec le soutien financier du Conseil Régional SUD Provence Alpes Côte d'Azur à destination des adhérents des GDS. La FRGDS prend en charge 80% des montants facturés dans la limite des plafonds instaurés. Les 20% restant étant pris en charge par les GDS qui peuvent s'ils le souhaitent demander une participation aux éleveurs bénéficiaires.

Les vétérinaires peuvent s'ils le jugent nécessaire, en accord avec l'éleveur, demander des analyses complémentaires à la charge de ce dernier. Les vétérinaires et les laboratoires doivent être basés dans la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

La FRGDS se réserve le droit à tout moment, et sans avoir à se justifier d'interrompre ou de modifier ce programme.



Le PASSE Avortement

But du PASSE : Identifier un agent pathogène responsable d'avortements dans le troupeau

Un PASSE avortement permet la prise en charge :

- En cas d'avortements multiples seulement : Bovins = au moins 2 avortements sur 1 mois ou 3 avortements sur une saison de vêlage ; Ovins/Caprins = au moins 3 avortements en 7 jours ou moins
- de 65 € / h avec un maximum de 2 h (soit 130 € TTC) d'honoraires vétérinaires pour l'intervention au-delà des visites prévues dans le cadre de la police sanitaire. 20 € TTC s'il s'agit d'un conseil téléphonique. Les analyses et les honoraires vétérinaires sont pris en charges directement par la FRGDS. Au-delà des forfaits les factures sont à charge de l'éleveur. Le vétérinaire doit obligatoirement renvoyer la fiche de compte rendu « PASSE Avortement » et la copie des résultats des analyses. Pas d'accord préalable nécessaire.
- des analyses suivantes

Pour les bovins

Avortement isolé → La recherche de la Brucellose est pris en charge par l'État, aucune autre analyse n'est financée par la FRGDS

Série d'avortements : prise en charge par la FRGDS (en complément de la recherche Brucellose)

Animaux à prélever	Prélèvements	Analyses réalisées
Vache avortée	1 tube sec	BVD, Néosporose (en 2 ^{ème} intention)
	1 écouvillon sur houppes placentaires	PCR Fièvre Q + PCR Chlamydie + PCR BVD
	2 écouvillons endocervicaux	
5 vaches à problèmes de reproduction	5 tubes sec	Sérologie Fièvre Q + BVD + Néosporose (en 2 ^{ème} intention)

Choix des 5 vaches à problèmes de reproduction : si possible en privilégiant d'abord les prélèvements de vaches ayant avortées depuis au moins 15 jours, puis les vaches à problèmes de reproduction dans les 4 mois précédents (métrites, non délivrance, retour en chaleur...).

Pour les petits ruminants

Ovins	Prélèvements	Analyses réalisées
Si les avortons sont amenés par l'éleveur	Avortons	2 bactériologies maximum quel que soit le nombre d'avortons : Salmonellose, Fièvre Q, Chlamydie
		PCR Chlamydie, Fièvre Q, Salmonellose, Toxoplasmose
Si déplacement du vétérinaire	5 écouvillons maximum (à privilégier lorsque l'avortement est récent)	PCR : Chlamydie, Toxoplasmose, Fièvre Q, Salmonellose, Pestivirus (Border Disease)
	5 prises de sang maximum sur animaux avortés	Sérologie : Chlamydie, Toxoplasmose, Fièvre Q, Salmonellose

Si le vétérinaire effectue les deux types de prélèvements (prise de sang + écouvillons), les analyses PCR sur avortons ou écouvillons sont privilégiées. Les sérologies ne sont faites que si les PCR sont négatives et ne sont pas prises en charge par la FRGDS (à la charge de l'éleveur).

Pour les départements proposant un allègement des prophylaxies il est impératif pour en bénéficier d'envoyer au laboratoire une prise de sang pour une sérologie brucellose (non prise en charge par la FRGDS).

Caprins : mêmes analyses mais pas de recherche salmonellose

En cas d'avortement en estive collective l'ensemble des animaux est considéré comme un troupeau unique, la FRGDS prend donc en charge un PASSE pour l'estive.



Le PASSE Coprologie

But du PASSE : Évaluer le degré de parasitisme du troupeau et cibler les éventuels traitements

Prise en charge des analyses coprologiques si elles sont accompagnées de la fiche navette de la FRGDS, sans accord préalable.

Des kits de prélèvements sont disponibles au GDS

4 lots d'analyses par élevage maximum. (2 kits Copro); Lots supplémentaires à facturer directement à l'éleveur.

Le vétérinaire qui interprète les résultats et conseil l'éleveur peut facturer **un forfait de 20€ TTC à la FRGDS par KIT.**

Le vétérinaire doit obligatoirement renvoyer la fiche de compte rendu « PASSE Copro » et la copie des résultats des analyses.



Le PASSE Installation

But du PASSE : Prendre en compte les difficultés liées aux questions sanitaires au moment de l'installation



Accord impératif de la FRGDS avant d'engager le PASSE = Contrat à signer



	Forfait maximum de prise en charge € TTC	Remarques
Visite vétérinaire	65 € / heure, 4 heures maxi soit 260 € d'honoraires vétérinaires pour les visites et conseils liés à ce PASSE	Les analyses et les honoraires vétérinaires sont pris en charges directement par la FRGDS. Au-delà des forfaits les factures sont à charge de l'éleveur. Le vétérinaire doit obligatoirement renvoyer la fiche de compte rendu « PASSE Installation » et la copie des résultats des analyses.
Analyses	150 € (hors kit copro)	



PASSE Paratuberculose

But du PASSE : confirmer la présence éventuelle de Paratuberculose du troupeau et mettre en place un plan de maîtrise



Accord impératif de la FRGDS avant d'engager le PASSE = Contrat à signer



	Forfait maximum de prise en charge € TTC	Remarques
Visite vétérinaire	65 € / heure, 4 heures maxi soit 260 € d'honoraires vétérinaires pour les visites et conseils liés à ce PASSE	Les analyses et les honoraires vétérinaires sont pris en charges directement par la FRGDS. Au-delà des forfaits les factures sont à charge de l'éleveur. Le vétérinaire doit obligatoirement renvoyer la fiche de compte rendu « PASSE Paratub » et la copie des résultats des analyses.
Analyses	500 € maximum d'analyses	



D'autres PASSE existent ...

- **PASSE Lait** : pour réaliser des analyses pour un suivi lors d'autocontrôles fromagers défavorables.
- **PASSE Néosporose** : pour identifier le mode de contamination, proposer un protocole de dépistage et de lutte.
- **D'autres PASSE** peuvent être mis en place selon les besoins.

Contactez le GDS pour plus d'informations

Important :

- Toute facture doit être accompagnée d'un compte-rendu (modèle de la FRGDS) et des copies des résultats des analyses effectuées.
- Tous les montants annoncés sont TTC.
- Les éleveurs doivent être adhérents au GDS
- La FRGDS intervient dans la limite de la subvention allouée par le Conseil Régional